

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 2 DÉCEMBRE 2019

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue le 2 décembre 2019 à 20h00 au centre administratif, 8, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans; étaient présents: M. Jean Lachance, Mme Sandrine Reix, M. Alain Fortier, Mme Élisabeth Leclerc, M. Jean Lapointe et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.

Chantal Daigle, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**
- 3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**
- 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Assermentation de M. Alain Fortier
 - 5.2. Répartition des dossiers
 - 5.3. Formation des élus sur le comportement éthique
 - 5.4. Formation des élus sur les rôles et responsabilités des élu(e)s
 - 5.5. Registre des dons ou avantages reçus
 - 5.6. Déclaration pécuniaire des élus
 - 5.7. Avis de motion, règlement de taxation pour l'année 2020
 - 5.8. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020
 - 5.9. Séance extraordinaire budget 2020
 - 5.10. Fermeture bureau municipal pendant la période des fêtes
 - 5.11. Installation d'un système téléphonique au bureau municipal
 - 5.12. Changement du fournisseur de téléphonie de la municipalité
 - 5.13. Remerciements aux bénévoles
 - 5.14. Renouvellement de la cotisation à la Fédération Québécoise des Municipalités
 - 5.15. Préavis de non-renouvellement : Entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs
 - 5.16. Publicité – Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de l'Île d'Orléans
 - 5.17. Avis de motion modification règlement sur le traitement des élus
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Devis pour le Camion d'urgence 815 & le camion municipal
 - 6.2. Achat service protection incendie
- 7. TRANSPORT ROUTIER**
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1. Prolongement du réseau d'égout - paiement à WSP Canada
- 9. URBANISME**
 - 9.1. Renouvellement de l'adhésion à l'association québécoise d'urbanisme
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. VARIA**
 - 12.1 RECOMMANDATION DU PPCMOI DEMANDE UN AVIS AU CCU
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2019-12-192

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu que l'ordre du jour soit adopté et demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2019-12-193

2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2019 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

2019-12-194

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu :

QUE le paiement des comptes totalisant 151 294.76 \$ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer les chèques et les virements pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. ASSERMENTATION DE M. ALAIN FORTIER

Suite à la proclamation de M. Alain Fortier, le 8 novembre 2019, élu au poste de conseiller siège #2.

Il a déclaré sous serment qu'il exercera ses fonctions dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur (article 313 LERM).

5.2. RÉPARTITION DES DOSSIERS

2019-12-195

Un partage des dossiers est effectué comme suit entre les membres du conseil :

Jean-Claude Pouliot (maire)
Urbanisme (Comité consultatif d'urbanisme);
Érosion et détérioration des murs de soutènement;
Administration générale et lien avec les employés.

Sandrine Reix (siège #1)

Lien avec la Maison des Jeunes;
Loisirs;
Comité d'embellissement;
Association des plus beaux villages du Qc.

Alain Fortier (siège #2)

Comité de la bibliothèque;
PLU Mobile.

Jean Lachance (siège #3)

Relations avec les aînés;
Immeubles, infrastructures (centre administratif et centre communautaire et autres).

Élisabeth Leclerc (siège #4)

Développement touristique;
Développement des loisirs;
Politique familiale;
Journal autour de l'Île (comité).

Jean Lapointe (siège #5)

Protection incendie;
Mesures d'urgence;
Premiers répondants;

Alain Létourneau (siège #6)

Voirie ;
Gestion des matières résiduelles

Proposé par M. Jean Lachance, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2019-12-196

5.3. FORMATION DES ÉLUS SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (article 15), les nouveaux membres du conseil doivent suivre une formation sur le comportement éthique dans les six premiers mois du début de leur mandat ;

Considérant qu'à cet effet, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis sur pied une formation qui est donnée en ligne lors d'élection partielle ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Sandrine Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser le paiement de l'inscription à la formation sur le comportement éthique donnée par la FQM, pour M. Alain Fortier, au coût total de 300.00 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2019-12-197

5.4. FORMATION DES ÉLUS SUR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLU(E)S

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu d'autoriser M. Alain Fortier & Mme Élisabeth Leclerc à suivre une formation sur les rôles et responsabilités des élu(e)s. La formation est donnée par la FQM, au coût total de 300.00 \$, taxes en sus par personne.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

5.5. REGISTRE DES DONS OU AVANTAGES REÇUS

En vertu des dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale informe que le registre public que la déclaration de M. Alain Fortier (conseiller au siège #2) ne contient aucune mention.

5.6. DÉCLARATION PÉCUNIAIRE DES ÉLUS

Conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (articles 357 et 358), la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les conseillers et du maire sont déposés.

5.7. AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020

Avis de motion est donné par Mme Sandrine Reix, suivi de la présentation du projet de règlement et annonçant l'intention du conseil d'adopter le règlement numéro 2020-367, à une séance ultérieure, établissant le taux des taxes foncières et le coût des services ainsi que les conditions de perception pour l'année 2020.

5.8. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

2019-12-198

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront aux jours suivants à 20 heures :

Lundi 13 janvier	Lundi 6 juillet
Lundi 3 février	Lundi 3 août
Lundi 2 mars	Mardi 8 septembre
Lundi 6 avril	Lundi 5 octobre
Lundi 4 mai	Lundi 2 novembre
Lundi 1er juin	Lundi 7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s

5.9. SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2020

L'assemblée spéciale en vue d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2020 se tiendra le lundi 16 décembre prochain à 20 heures.

5.10. FERMETURE BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

2019-12-199

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu d'établir que pour la période des fêtes, le bureau municipal fermera ses portes à compter de 16 heures le jeudi 19 décembre 2019 pour rouvrir le lundi 6 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents

5.11. INSTALLATION D'UN SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE AU BUREAU MUNICIPAL

2019-12-200

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Alain Fortier et résolu d'accepter l'achat d'un système téléphonique chez négotel Télécom au montant de 3 265.00\$, excluant les taxes. Ce montant sera pris dans l'excédent non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s

5.12. CHANGEMENT DU FOURNISSEUR DE TÉLÉPHONIE DE LA MUNICIPALITÉ

2019-12-201

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a 4 lignes téléphoniques et que les frais mensuels actuels sont de 341.96\$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE négotel Télécom a fait une soumission à la municipalité pour les mêmes services à un montant de 154.95\$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE négotel a confirmé que le service téléphonique sera fonctionnel au bureau administratif et au centre communautaire même en cas de panne électrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et résolu d'accepter de signer une entente de service avec négotel Télécom pour une période de 60 mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s

5.13. REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES

2019-12-202

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de rassembler tous les bénévoles de la municipalité et que celle-ci souhaite remercier les personnes impliquées dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Mme Sandrine Reix appuyé par M. Alain Fortier et résolu :

QUE la municipalité donnera un certificat cadeau de 15.00\$ à tous les bénévoles qui pourra être échangé dans n'importe quel commerce de la municipalité, pour un montant approximatif de 1 000.00\$;

QUE ces montants soient payés avec l'excédent non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

5.14. RENOUELEMENT DE LA COTISATION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

2019-12-203

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et résolu d'accepter de renouveler l'adhésion de la municipalité pour 2020 avec la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 1 328.67\$ excluant les taxes.

Ce montant sera payé par la MRC

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

5.15. PRÉAVIS DE NON-RENOUELEMENT : ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU STATUT DES INSPECTEURS

2019-12-204

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale sur le partage de service d'inspection délégué à la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il persiste un flou quant à la façon d'appliquer cette entente;

CONSIDÉRANT le désir de mieux encadrer et contrôler le travail des inspecteurs en rapport avec l'application des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente intermunicipale, nous devons donner un préavis d'au moins 12 mois avant la fin de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean de l'Île d'Orléans désire renégocier l'entente intermunicipale afin d'éclaircir les champs de compétences de chaque parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Jean de l'Île d'Orléans avise les autres partis de l'entente, à savoir, la MRC de l'Île d'Orléans, la Municipalité de Saint-Pierre de l'Île d'Orléans, la Municipalité de Sainte-Famille, la Municipalité de Saint-François, la Municipalité de Saint-Laurent de l'Île d'Orléans et la Municipalité de Sainte-Pétronille qu'elle se retire de l'entente qui se terminera le 31 décembre 2020.

QUE la municipalité de Saint-Jean de l'Île d'Orléans désire renégocier une nouvelle entente sur le partage des services d'inspection.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2019-12-205

5.16. PUBLICITÉ – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-FAMILLE-DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu d'autoriser le paiement d'une publicité dans le feuillet paroissial pour l'année 2020 au coût de 100 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

5.17. AVIS DE MOTION MODIFICATION RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Avis de motion est donné par Mme Sandrine Reix à l'effet que sera présenté un règlement abrogeant le règlement 2006-252 sur le traitement, la rémunération et l'allocation des élus municipaux afin de le rendre conforme à la rémunération en vigueur.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-12-206

6.1. DEVIS POUR LE CAMION D'URGENCE 815 & LE CAMION MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le camion d'urgence 815 sera bientôt en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE le camion municipal sera bientôt en fin de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu :

QUE la municipalité autorise la directrice a octroyé un contrat à Simon Desjardins – Solution Incendie, pour monter deux devis et ce pour un montant total de 3 000.00\$. Ce montant sera pris dans l'excédent non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2019-12-207

6.2. ACHAT SERVICE PROTECTION INCENDIE

Il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu d'autoriser l'achat de 2 appareils respiratoires reconditionnés (APRIA) au coût de 2250.00 \$ chacun ainsi que 2 cylindres en aluminium au coût de 250.00 \$ chacun. Ces achats seront au budget de 2020 et payé par le surplus.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

7. TRANSPORT ROUTIER

Aucun objet

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT - PAIEMENT À WSP CANADA

2019-12-208

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu d'autoriser la demande de paiement de WSP dans le cadre du prolongement du réseau d'égout, au montant de 29 853.65\$, excluant les taxes. Ce montant sera payé par la taxe d'accise.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

9. URBANISME

9.1. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

2019-12-209

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu d'accepter de renouveler l'adhésion de la municipalité pour 2020 avec l'association québécoise d'urbanisme, au montant de 144.00\$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

9.2. CREATION D'UNE RUE PRIVEE

Point remis à la prochaine séance

9.3. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - LOTS 15-P & 17-P

2019-12-210

ATTENDU QUE la demande d'aliénation par Roland Blouin en faveur de Ferme Bacchus Inc. (Guillaume Blouin), de la parcelle du lot 15-P de 0.49867 hectares et du lot 17-P de 0.11284 hectares;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'approbation de leur dossier ;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme au règlement de zonage ;

ATTENDU QU'une autorisation n'altérerait pas le potentiel agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QU'une autorisation n'altérerait pas les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ;

ATTENDU QU'une autorisation n'aurait pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QU'une autorisation n'aurait pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

ATTENDU QU'il existe d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ;

ATTENDU QU'il y a des espaces disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole ;

ATTENDU QU'une autorisation n'altérerait pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

ATTENDU QU'une autorisation n'aurait pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la Municipalité et dans la région ;

ATTENDU QU'une autorisation n'aurait pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

Il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu que le conseil municipal avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de son approbation avec la demande d'autorisation de Roland Blouin, située au 4052, Chemin Royal, à St-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents

9.4. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – LOT 34-2-6

2019-12-211

ATTENDU de la demande de construction en zone agricole par Patrick Falquerho sur le lot 34-2-6;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'approbation de leur dossier ;

ATTENDU QUE la présente demande n'est pas conforme à l'article 15 du règlement de contrôle intérimaire (règlement numéro 2011-04) ;

ATTENDU QU'une autorisation n'altérerait pas le potentiel agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QU'une autorisation n'altérerait pas les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ;

ATTENDU QU'une autorisation n'aurait pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QU'une autorisation n'aurait pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

ATTENDU QU'il existe d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ;

ATTENDU QU'il y a des espaces disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole ;

ATTENDU QU'une autorisation n'altérerait pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

ATTENDU QU'une autorisation n'aurait pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la Municipalité et dans la région ;

ATTENDU QU'une autorisation n'aurait pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

Il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu que le conseil municipal avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de son désaccord avec la demande d'autorisation de Patrick Falquerho, située au 4894-1, Chemin Royal, à St-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents

10. LOISIRS ET CULTURE

11. CORRESPONDANCE

12. VARIA

12.1 RECOMMANDATION DU PPCMOI DEMANDE UN AVIS AU CCU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean de l'Île d'Orléans désire avoir un règlement de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

2019-12-212

CONSIDÉRANT QUE le PPCMOI est un outil qui peut servir à autoriser un projet non conforme à la réglementation, mais qui respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE c'est le comité consultatif d'urbanisme qui devra étudier les demandes si la municipalité désire aller de l'avant dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE c'est un instrument de choix pour les projets présentant des caractéristiques particulières;

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu de demander au comité consultatif d'urbanisme leurs avis sur ce projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Élisabeth Leclerc, il est 20 h 44.

Le maire Jean-Claude Pouliot atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Claude Pouliot, maire

Chantal Daigle, d.g. & sec.-trés.

Je soussignée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 2 décembre 2019; EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 2 décembre 2019.

Chantal Daigle, d.g. & sec.-trés.